



TYPE 734
DÉTENDEURS BASSE PRESSION À RÉGLAGE FIXE
À USAGE DOMESTIQUE POUR BUTANE
CONFORME À LA NORME EN 16129

Ce produit est régi par les conditions générales de garantie du fabricant que l'on peut consulter dans la section Conditions Générales de Garantie sur le site Internet www.cavagnagroup.com

DANGER

- Les fuites de gaz peuvent provoquer des incendies fatals ou des explosions.
 - Les travaux sur des circuits gazeux ne peuvent être effectués que par du personnel qualifié
 - Inspectez le circuit gazeux régulièrement
 - Remplacez les adaptateurs, les valves et les dispositifs régulateurs conformément aux réglementations techniques en vigueur
 - Le non-respect de ces instructions peut entraîner de graves dangers pour la santé
- Le fabricant se réserve le droit d'apporter des modifications à ces instructions à tout moment et sans préavis.

LE FABRICANT GARANTIT QUE CE DISPOSITIF RÉGULATEUR EST CONFORME AUX RÉGLEMENTATIONS ET NORMES SUSMENTIONNÉES. PAR CONSÉQUENT, IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DE L'INSTALLATEUR DE RESPECTER LES RÉGLEMENTATIONS EN VIGUEUR DANS LE PAYS D'UTILISATION DU DISPOSITIF RÉGULATEUR ET DE VÉRIFIER TOUTE DIRECTIVE SPÉCIFIQUE RELATIVE À SON UTILISATION. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS PRÉSENTÉES ICI ENTRAÎNE LE RETRAIT AUTOMATIQUE DE LA GARANTIE DU FABRICANT ET LA RESPONSABILITÉ DU FABRICANT N'EST EN AUCUN CAS ENGAGÉE POUR TOUS DOMMAGES POUVANT EN DÉCOULER.

Manuel d'utilisation à conserver par l'utilisateur
À lire attentivement avant toute utilisation

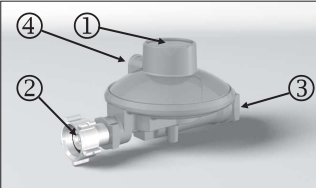
1. DONNÉES TECHNIQUES

- Pression d'entrée (p): 0.3-7.5 bar (BUTANE)
- Pression de sortie (pd): 28 mbar (mentionnée sur l'étiquette (1))
- Débit garanti (Mg): 2.6 kg/h (mentionné sur l'étiquette (1))
- Raccord d'entrée: G.2 selon EN 16129 (mentionné sur l'étiquette (1))
- Raccord de sortie: H.1 selon EN 16129 (mentionné sur l'étiquette (1))
- Type de gaz: butane (mentionné sur l'étiquette)

Remarque: la signalisation ΔP2 inscrite sur l'étiquette (1) correspond à la perte de pression maximale admissible en aval et cette valeur ne doit pas être dépassée.

2. GÉNÉRALITÉS

- Les dispositifs régulateurs type 734 sont conçus pour les applications domestique
- Pour les applications domestique le régulateur est généralement monté à l'extérieur de la maison.
- Assurez-vous que l'entrée (2) et la sortie (3) du dispositif régulateur soient compatibles avec l'appareil utilisé.
- Ce dispositif régulateur n'est pas conçu pour être utilisé dans des caravanes ou autocaravanes.
- Le dispositif régulateur maintient une pression de sortie constante.
- Les régulateurs de type 734 peut être utilisé à l'intérieur de la maison.



Bien qu'ils soient équipés de clapet anti-retour, les tuyaux doivent être débranchés uniquement lors du remplacement de la bouteille. Dans tous les autres cas, les tuyaux doivent toujours être branchés à une bouteille.

- Lors d'une utilisation permanente à l'extérieur, veuillez installer le dispositif régulateur dans un endroit protégé des intempéries, en étant particulièrement attentif à la position du trou de l'évén (4) comme indiqué au paragraphe 3.
- La plage des températures de fonctionnement du régulateurs est de 0/+50°C.

ATTENTION: Ce dispositif régulateur n'a PAS été conçu pour une utilisation sous l'eau, qu'il soit immergé totalement ou partiellement. Ce dispositif régulateur NE DOIT JAMAIS être entouré d'eau, de terre ou de pierres. Ne l'installez jamais dans des lieux exposés à un risque d'inondation. SI LE DISPOSITIF RÉGULATEUR EST INSTALLÉ DANS LE PUIITS D'UN RÉSERVOIR SOUTERRAIN OU À PROXIMITÉ, L'INSTALLATEUR DOIT S'ASSURER QU'IL EST PROTÉGÉ CONTRE LES INONDATIONS ET LES INTEMPÉRIES.

Pour les détendeurs 2.6 kg/h butane, non équipés de dispositif de sécurité par excès de débit, le montage sur tube souple ou tuyau flexible à l'aval est interdit.

Si possible, il doit être placé dans une position qui reste à l'ombre car cela prolongera la durée de vie utile des tuyaux. Une protection doit être fournie si nécessaire pour empêcher la glace ou la neige de couvrir le dispositif régulateur lorsqu'il est placé dans une position exposée. Après l'installation, le dispositif régulateur ne doit pas être peint et il faut prendre soin d'éviter la contamination causée par les activités de construction ou les matériaux décoratifs. Le non-respect de ces recommandations peut entraîner une altération des performances du dispositif régulateur.

3. INSTALLATION

REMARQUE: L'INSTALLATION ET LA RÉINITIALISATION DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉES PAR UNE PERSONNE COMPÉTENTE.

NE PAS FAIRE FONCTIONNER L'INSTALLATION SI LES TUYAUX NE SONT PAS BRANCHÉS. Ces dispositifs régulateurs sont utilisés dans les installations avec régulation à unique étage, avec du gaz BUTANE contenu dans un réservoir.

Selon l'installation, il est nécessaire de choisir le dispositif régulateur avec l'orientation correcte de l'évén.

L'évén doit toujours être exempt d'obstructions, par conséquent le dispositif régulateur doit être monté de manière à éviter toute obstruction accidentelles dues à la saleté, à la poussière, aux insectes, etc. en suivant les instructions et les conseils fournis aux paragraphe 4.1.

Vérifier la présence du joint et bon état avant montage du régulateur.

Important : Avant d'utiliser l'équipement, il est recommandé de lire les CONSIGNES DE SÉCURITÉ jointes.

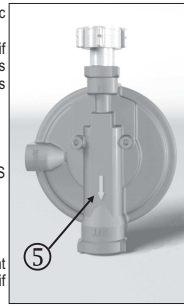
4. INSTRUCTIONS DE MONTAGE

4.1 RACCORDEMENT DU DISPOSITIF RÉGULATEUR AU TUYAU DE GAZ

Orienter le dispositif régulateur dans la bonne direction (la direction d'écoulement du gaz est indiquée par la flèche (5) estampée sur la partie inférieure du dispositif régulateur).

IMPORTANT : AVANT DE RACCORDER LE DISPOSITIF RÉGULATEUR, PURGER ÉNERGIQUEMENT LES TUYAUX CAR LES COPEAUX, RÉSIDUS DE SOUDURE, ETC. PEUVENT DES DOMMAGES LE MÉCANISME INTERNE.

CONTRÔLE DE L'ÉTANCHÉITÉ: pour contrôler l'étanchéité sur les points de raccordement de l'installation, utiliser exclusivement un produit moussant. L'UTILISATION D'UNE FLAMME EST STRICTEMENT INTERDITE.



5. CONTRÔLE DE SÉCURITÉ AVANT DE MONTAGE

Ce dispositif régulateur doit être installé exclusivement par un installateur agréé ou une personne disposant des compétences suffisantes. S'assurer que l'équipement à gaz et les appareils sont en bon état et de type homologué. En cas de doute sur la sécurité et l'efficacité du système à gaz, consulter le revendeur ou un installateur agréé. Ne jamais placer une bouteille sur le côté ou penchée. Elle doit toujours être à la verticale avec la vanne au point le plus haut. S'assurer que les tuyaux sont passés de sorte que tout condensat de butane revient dans les bouteilles car cela prolongera la durée de vie des tuyaux et du dispositif régulateur. Contrôler la plaque signalétique des appareils pour s'assurer que le dispositif régulateur est compatible avec l'application. Vérifier la présence d'une ventilation adéquate pour les appareils utilisés.

6. ENTRETIEN

Il est recommandé que tous les appareils subissent au moins une inspection annuelle et de faire contrôler également le dispositif régulateur par le fournisseur du gaz à cette occasion.

Ne pas tenter de réparer le dispositif régulateur soi-même, car il ne contient aucune pièce pouvant être réparée par l'utilisateur. Les tuyaux doivent être vérifiés tous les ans. Si les tuyaux présentent des signes de fissure ou de détérioration, ils doivent être remplacés. Il est recommandé de remplacer tous les tuyaux 5 ans après l'installation.

Dans des conditions normales d'utilisation et afin de garantir le bon fonctionnement de l'installation l'on recommande le remplacement du dispositif régulateur dans les 10 ans suivant la date de fabrication. Ce délai de 10 ans ne constitue qu'une recommandation à laquelle des réglementations nationales ou un code de bonnes pratiques peuvent se substituer.

7. FUITES DE GAZ

Toutes les fuites de gaz, même minimes, sont dangereuses et doivent par conséquent être éliminées. Toute fuite de gaz peut normalement être décelée à l'odorat ou à l'ouïe, mais un détergent liquide peut être dispersé sur la surface afin d'établir avec certitude l'emplacement de la fuite. NE JAMAIS essayer de détecter une fuite à l'aide d'une flamme.



Si l'on soupçonne une fuite au niveau de la bouteille, veuillez fermer l'alimentation en gaz immédiatement et éteindre toute les veilleuses ou flammes. Bien aérer la pièce, si possible. Si la bouteille se trouve à l'intérieur, déplacez-la à l'extérieur à un endroit sûr et demandez conseil à votre revendeur.

8. RECOMMANDATIONS À L'ATTENTION DU CLIENT FINAL

- Les fuites de gaz peuvent provoquer des incendies et des explosions.
- Si vous détectez une odeur de gaz :
- N'utilisez aucun dispositif électrique ou téléphone cellulaire.
 - Ne mettez pas en marche des appareils électroménagers.
 - Appelez immédiatement votre fournisseur depuis l'habitation de vos voisins en utilisant leur appareil téléphonique.
 - Si vous ne parvenez pas à joindre votre fournisseur, appelez les pompiers.


IMPORTANT: Le produit ne doit jamais être altéré ou démantelé ; ces procédures conduisent au retrait automatique de la garantie sur le produit et le fabricant décline en conséquence toute responsabilité.

TRES IMPORTANT
INFORMATION A L'USAGER DE BOUTEILLES
DE BUTANE CE DETENDEUR EST REGLÉ
EN PRESSION A 28 mbar
BUTANE NE PAS UTILISER SUR UN APPAREILLE
REGLÉ SPECIALEMENT A 112 mbar BUTANE

102 BIS, AVENUE DU PRÉSIDENT KENNEDY
 75016 PARIS - FRANCE
 Tél : +33 (0)1 55 74 74 10
 Fax : +33 (0)1 45 24 02 50
www.favex.fr - info@favex.fr

CAVAGNA GROUP SPA - LPG & natural gas regulators RECA division
 Via Matteotti, 5 - 25012 Viadana di Calvisano - Brescia ITALY
info@cavagna.com - www.cavagnagroup.com
 Tel: +39 030 9688611 – Fax: +39 030 9968712




TRÈS IMPORTANT:
 Réglage 28 millibars Butane,
 interdit pour 112 millibars Butane.

Sortie 21,7 pas 1,814 à gauche

A utiliser exclusivement sur bouteilles Butane équipées de robinet

28 mbar - 2.6 kg/h
 NF EN 16129

DETENDEUR BUTANE
TYPE 734




DETENDEUR BUTANE
TYPE 734

28 mbar - 2.6 kg/h
 NF EN 16129

A utiliser exclusivement sur bouteilles Butane équipées de robinet
 Sortie 21,7 pas 1,814 à gauche

TRÈS IMPORTANT:
 Réglage 28 millibars Butane,
 interdit pour 112 millibars Butane.



34-1-110-1391 rev.3